# **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

#### ETABLIR UNE DECLARATION PAR PERSONNE MALADE

- En cas d'accident, préciser les causes, circonstances, date, lieu et heure.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes pièces justificatives, (Ordonnances médicales prescrivant les médicaments ou tout examen de radiologie et laboratoire, etc...)
- Les vignettes ou à défaut les prospectus et les P.P.M. concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- Lorsque la personne soignée bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- Tous certificats, note d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'un sinistre sont conservés par l'assureur.
- Soins dentaires : Pour les extractions multiples de plus de 5 dents, les soins spéciaux, paradontoses et radios (plus de 2 par séance). Une entente préalable et obligatoire.
- En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale : la déclaration de maladie doit être accompagnée d'une facture détaillée et acquittée sur laquelle devront être précisés : la cotation des actes la ventilation des frais annexes, le nombre de jours d'hospitalisation et le détail de fournitures pharmaceutiques.
- Délai de remise des pièces : Toutes pièces concernant un sinistre, doivent être remise à l'assureur au plus tard, dans les trente jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- L'indemnité forfaitaire couvrant les frais de grossesse et de maternité est payable sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.

#### Protection des données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré /souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service conformité par courrier à la Boîte Postale 16193 ou par e-mail : conformité@wafaassurance.co.ma

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis, vous éviterez toute correspondance inutile, et nos réglements seront alors rapides.



S\_D\_202340181-1-43

719 - I.F. 01085467 ICE : 000083736000004 17 99 portant code des assurances

DECLA ..... DE WALADIE :

23356468

Cachet de l'employeur	
N° du contrat :	66 / 560 200
N° affiliation :	7345379 Matricule Sté:
Nom et prénom de l'assuré	Mohamed KARIM
Type de déclaration	☐ Médical ☐ Optique
Total des frais engagés	: 2000 PH (Devis)
Cachet du médecin :	CENTRE DENTAIRS F' FITIR  15. 1000  Khouribga - Tén 05 23 49 82 89
Date de la consultation :	10,710,712,0,231
	: Karim mohamed i Âge Li
Lien de parenté :	☑ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfants
Nature de la maladie :	Prothése dentaine
	un caractère confidentiel, communiquer les renseignettention du médecin conseil de la compagnie.

Signature de l'assuré



	Dates des actes médicaux	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes	Montant des honoraires
Médecin • traitant			
Pharmacie			
Analyses / Radiologie			
Auxiliaires médicaux			

Le praticien précisera la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins et leur coefficient d'après la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.

## DEVIS **☑** FACTURE □

Date	Nature des travaux	Position dents	Cœfficient	Montant Honoraires
0,40,423	Accc (23	<u> </u>	Q	2,0,0,0,-,00
		100	-00	
	CENTRE DEN	PAIRE ELF	ITIR	
	45. Eur Ca 1	Dres Charre	di	
	Khouribga - Te	: 05 23 49 8	2 89	

SOINS	PROTHESE
32 43 5 6 7 8 8 7 8 7 8 7 6 6 5 4 3 2	H 1 12 34 5 6 7 Accc 8 G 8 7 6 5 4 1 2 3 B
A REMPLACER, surch qui supporteront des	de hachures les DENTS arge le contour des dents crochets, indique la nature

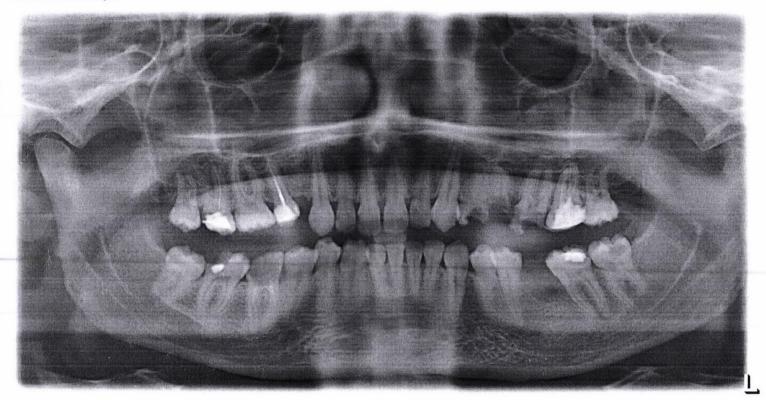
de crochets

Montant des honora	ires perçus par le praticien pour
les soins	
Signature du praticien des soins :	attestant l'exécution et le paiement
- Andrew - St	
	Date:
Montant des honora la prothèse :	ires perçus par le praticien pour
Signature du praticien de la prothèse :	attestant l'exécution et le paiement
6 1 1	ppareillage :

DR EL FITIR

CENTRE DENTAIRE EL FITIR

01XP 07/07/23: 12:13:11, Original









S\_D\_202340181-1-43\_R-2

### Casablanca le 11/08/2023

UNIVERSITE MOHAMED 6 BEN GUERIR UNIVERSITE MOHAMED 6 BEN GUERIR BEN GUERIR

**INTERMEDIAIRE** 

AFMA

CONTRAT

66/560200

NOM DE L'ASSURE :

KARIM MOHAMED

CERTIFICAT

7345879

/ 7345879

DECLARATION

23356468/MEA/S D 20234

**FRAIS ENGAGES** 

2000.00

### **OBJET: LETTRE D'ACCORD**

Messieurs,

Nous accusons réception de la déclaration maladie citée en référence et avons l'honneur de vous donner notre accord pour :

Nature des soins

la prothèse deptaire envisagée sur la base des clauses contractuelles

Médecin traitant

EL FITIT

A hauteur de

600.00

Bénéficiaire

KARIM MOHAMED

A la fin du traitement, un reçu dûment acquitté ainsi que les pièces justificatives devront nous être adressés.

Il est entendu que cet accord est valable tant que l'assuré fera partie du personnel de la Société contractante et tant que le contrat souscrit auprés de notre compagnie est en vigueur.

Les remboursements seront effectués suivant les conditions contractuelles en vigueur à la date d'exécution des actes et ce, dans la limite du plafond disponible et des taux prévus au contrat.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

INDEMNISATIONS SANTE

NB: Accord valable pendant 3 mois , sous réserve d'un eventuel contrôle médical. cet accord ne peut être considéré comme une prise charge.